L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 18 JANVIER.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

DEUXIEME PARTIE.

I—(Suite.)

Le petit Jack était revenu vers elle la caresser, redressant sur ses yeux ses houppettes noires et poussant de petits cris suppliants.

—Quand je songe, dit tout haut Mlle de la Rigaudie, que la petite bête que voici est plus raisonnable que ce grand garçon qui est là-bas couché. En vérité, hommes ou animaux, le tout est de la même pâte! ...Et la niaise chose que de se dévouer, fût-ce une minute, pour quelqu'un! Personne au monde n'en vaut la peine!

Mlle de la Rigaudie allait sortir lorsque Thérèse, assez inquiète, se fit annoncer chez elle. La jeune femme venait d'apprendre, à son tour, la catastrophe. Elle n'avait vu qu'une seule fois le beau Solignac, mais il avait produit sur elle cette attraction irrésistible que donnait à ce gai soldat le charme vaillant d'une nature chevaleresque. Thérèse avait d'ailleurs, plus d'une fois, entendu parler du colonel par Claude Rivière et elle savait quelle âme d'élite c'était là. Tout en vivant assez isolée dans l'hôtel, elle voyait cependant fréquemment Mlle de la Rigaudie, et celle-ci s'exprimait assez souvent, dans son langage bourru et adorable, sur le compte de M. de Solignac et assez vivement, pour que la femme du commandant Rivière devinât qu'une affection profonde se cachait, chez la vieille fille, sous une perpétuelle gronderie.

—Ah! vous voilà, ma chère enfant! dit Mlle de la Rigaudie en apercevant Thérèse. Il est probable que vous dinerez seule, ce soir, et non en tête à tête avec moi. Je quitterai le plus tard possible ce diantre de Solignac.

—Est-il donc en grand danger? demanda Thérèse.

—Eh! je n'en sais pas plus que vous là-dessus; mais pour que le colonel n'ait pas eu le temps de se jeter dans un fiacre et de se faire transporter chez lui, il faut qu'il ait été atteint durement!

—Et vous ne soupçonnez pas la cause d'un tel malheur?

—Moi?... Si fait, je soupçonne.... Ah! je voudrais voir au diable-vert les femmes qui amènent de pareilles catastrophes!

Ces mots, qui frappaient Thérèse droit au cœur, firent soudain devenir toute pâle celle qui avait brisé la vie du commandant Rivière.

Mlle de la Rigaudie ne s'en aperçut point, mais, comme si, d'instinct, en complétant sa pensée, elle eût voulu consoler la jeune femme, elle ajouta, en lui prenant les mains:

—Après tout, mon enfant, il y a tant de malheureuses qui souffrent par la faute de ces messieurs (elle soupira en haussant de nouveau les épaules), que c'est un prêté pour un rendu!

Elle se hâta de sortir, Fournier lui annonçant que la voiture était attelée.

—Et brûle le pavé, maroufle! dit-elle au cocher d'un ton bref.

Le cocher répondit par un sourire; il ne paraissait pas s'être blessé de l'épithète, il savait bien que lorsque Mlle de la Rigaudie traitait ses gens de *maroufles*, elle n'était jamais si disposée à leur prouver qu'elle les adorait.

Un moment la comtesse de Farges avait essayé de disputer à Mlle de la Rigaudie l'entrée de la chambre du blessé. Mais la volonté de la vieille fille était de celles qui ne connaissent guère d'obstacles. Mlle de la Rigaudie insista, tempêta, emporta la place comme d'assaut, et tout en maugréant:

—Voilà bien des façons chez une petite comtesse qui se pavane en cette cour inventée d'hier!

Louise de Farges n'avait d'ailleurs cédé qu'au désir exprimé par Solignac lui-même. Le blessé voulait voir Mlle de la Rigaudie. Il aimait de toutes les forces de son âme cette protectrice fidèle qui, grondeuse aux jours de soleil, accourait en hâte, et prête à se dévouer, aux jours d'orage. L'entrevue fut courte, mais touchante. Solignac, condamné à l'immobilité absolue et étendu roide dans son lit, cuirassé, en quelque sorte, de linges, d'applications réfrigérantes, le visage d'une lividité inquiétante, salua simplement Mlle de la Rigaudie d'un mouvement de paupières, d'un coup d'œil et d'un sourire.

Quelle que fût sa virilité d'âme, Mlle de la Rigaudie fut d'ailleurs profondément frappée de l'altération des traits du blessé. Si peu de jours avaient suffi pour faire du beau Solignac un malade brisé et sans force, pâle et comme mourant!

Une sorte d'involontaire sanglot monta à la gorge sèche de la vieille fille, mais elle l'étouffa violemment, et écrasant ses larmes avec ses paupières sur ses prunelles dont le bleu faïence était un peu obscurci, elle toucha doucement de ses mains maigres aux grosses veines bleues le bras blanc et rond de Solignac, qui demeurait inerte par-dessus la couverture et collé au corps dessiné par les draps qui formaient comme des plis de suaire.

—Ce pauvre enfant! dit-elle alors d'une voix attendrie qui contrastait étrangement avec ses façons ordinaires de parler.

Le colonel sourit encore, et dit à son tour, mais tout bas:

—J'étais bien sûr que vous viendriez. Merci!

—Me remercier!.... Pourquoi me remercier?...

—Parce que vous êtes là.

—La belle affaire!.... Ah! j'aurais bien envie de vous gronder parce que vous y êtes, vous, mais je n'en ai pas le courage.... Ah! garnement, garnement! dit elle encore en donnant à ce mot une tendresse singulière, inquiète et caressante, garnement, vous serez donc incorrigible?

Solignac ne répondit pas. Il voyait bien que Mlle de la Rigaudie devinait vaguement la cause de la blessure. Mais il montra du regard la comtesse de Farges debout à quelques pas du lit, et la vieille fille se tut.

Chaque jour, au surplus, Mlle de la Rigaudie venait à l'hôtel de Farges, s'asseyait au chevet de Solignac et ne repartait qu'après avoir aidé soit à quelque pansement, soit à quelque confection de charpie et après s'être convaincue que le blessé ne courait point de danger immédiat.

La maladie grave, cette péricardite dont Solignac était atteint, suivait d'ailleurs son cours avec une régularité qui rassurait le docteur Dupuytren. Aucun accident n'était venu déranger les calculs du chirurgien. Tout le portrait à croire qu'un kyste se formait autour de la balle et que le blessé pourrait revenir à la santé, tout en gardant ce péril mortel suspendu sur lui: le jour où, le kyste étant déchiré, la balle atteindrait le cœur, le colonel serait foudroyé.

—L'important est de le remettre sur pieds, disait Dupuytren. Nous verrons ensuite à lui indiquer le moyen d'éviter la mort!

Solignac, au surplus, se sentait doucement revivre de jour en jour. Les déchirures de sa plaie perdaient de leur aspect noirâtre et frangé, et, en même temps, la blessure de Castoret se cicatrisait, elle aussi, et le hussard touchait à la parfaite guérison.

—Allons, tout va bien, disait Martial. Mon cou, redevient possible, donc le colonel va pouvoir se tenir debout.

La convalescence pourtant ne vint pas si vite pour Solignac. La plaie demeurait quelque peu fistuleuse, et le traitement très débilitant que le malade avait subi, les saignées, la diète, l'immobilité accompagnée de silence même, ordonnée pendant quelque temps, ne permettaient pas qu'il se remît promptement d'une telle blessure. Un long mois s'écoula, mois d'angoisses pour tous ceux qui s'intéressaient au colonel; pour Mlle de la Rigaudie qui redoutait une terminaison fatale; pour Castoret, l'esprit toujours frappé de la sentence rendue par les tarots; pour Louise de Farges, qui se tenait étrangement attirée vers ce mourant à qui peut-être elle devait la vie et que le hasard avait conduit chez elle pour qu'elle pût acquitter la dette contractée. Mois d'angoisse surtout pour Andréina, séparée de celui qu'elle aimait, contrainte d'épier sur le visage de ceux qui sortaient de l'hôtel de Farges le secret de l'état du blessé, forcée d'attendre que la confidence d'un valet lui apportât des nouvelles de cet homme pour qui elle eût donné sa vie, jalouse d'ailleurs et torturée à l'idée que la comtesse était penchée au chevet d'Henri, qu'elle pouvait le contempler à toute heure, lui parler, le consoler, le sauver! Mois d'étrange apaisement, de volupté secrète, de longues et nouvelles songeries pour Solignac chez qui, le corps étant cloué sur un matelas, l'esprit vaquait, libre et les ailes toutes grandes, vers les sphères du rêve, du roman, des espérances infinies.

Il semblait, en effet, à ce coureur de hasards et d'aventures, à ce dompteur d'hommes et à ce preneur de villes, qu'il avait jusque là usé son existence en vaines actions, en tapageuses et inutiles folies. Pour quelques heures de volupté, pour quelques triomphes d'amour-propre, pour quelques rayonnements de vanité satisfaite, quel véritable, profond et pénétrant bonheur avait-il rencontré? Il avait dépensé en menue monnaie tous les trésors de pur aloi d'une âme haute, honnête et droite. Il avait cru aimer sans aimer vraiment, et, de toutes les images qu'il rencontrait, comme des fantômes, en se tournant vers ce passé, la figure d'Andréina était encore celle devant laquelle il s'arrêtait le plus longuement, attendri et charmé.—Que tout cela était loin pourtant! Comme il trouvait inutile cette vie toute remplie de fanfares et de gloire! D'autres l'enviaient;—et lui maintenant, à son tour, enviait des bonheurs plus humbles. Quelle part avait-il faite au repos, à la joie intime, aux haltes salutaires et réconfortantes? Avait-il, éternel cavalier emporté par l'ouragan, comme un personnage de ballade fantastique, avait-il du moins un front pur, un front sans tache où déposer un baiser, une lèvre loyale où chercher une de ces caresses qu'on emporte, comme un talisman, à l'heure du boute-selle? Rien. Il n'avait rien. Ni famille, ni foyer, ni amour vrai. Pas même un nom, puisque celui qu'il portait était le nom d'un bourg limousin Ainsi, le beau Solignac avait été dupe dans le marché passé avec la destinée. Elle lui avait tout donné en apparence: la gloire, la fortune, le succès, la force, le charme, la victoire, mais ils étaient sans valeur tous ces trésors dont une pensée unique, le sentiment de la solitude et du vide enlevait tout le prix.

Pour famille, Solignac, le bon soldat, avait bien la patrie; pour amis, ce dévouement solide, Martial, cette affection sincère, Mlle de la Rigaudie. Mais ce qui lui avait suffi jusqu'à présent lui paraissait maintenant incomplet et stérile. Naguère encore, il n'ambitionnait pas d'autre mort que celle de Desaix: le boulet précipitant l'homme à bas de son cheval, un dernier regard à l'ennemi en fuite, un dernier mot pour la France bravement servie, pour suprême soutien les bras d'un compagnon d'armes,—et puis l'éternel silence et peut-être cette chimère ardente, l'immortalité! Et voilà qu'aujourd'hui, le colonel du régiment de Bercheny bâtissait peu à peu un autre rêve. Peu lui importait de mourir, mais avant de succomber, il voulait avoir vécu, vécu non de cette vie fouettée et électrique qu'il avait connue, qu'il avait aimée; non, mais de l'existence calme et consolante, où la vérité se rencontre plus souvent que la déception au fond des choses.

Solignac ressentait d'autant plus vivement ce désir immense, que, d'une minute à l'autre—il le savait, il l'avait entendu—l'existence pouvait lui échapper brusquement. Un mouvement trop prompt, une émotion trop forte, un atome, un rien,—la goutte d'eau ou le grain de sable dont le philosophe a parlé tour à tour—et c'en était fait: l'implacable nuit était là! Plus d'une fois, depuis le coup de feu d'Agostino Giampi, le colonel avait senti passer près de ses tempes le vent froid des grandes ténèbres. Il s'était raidi contre cette fin menaçante. Oui, il voulait échapper au danger couru, il voulait dompter la mort, il voulait vivre. Il lui semblait en effet que le bonheur souhaité n'était pas loin, et que ce bonheur, aux cheveux blonds dorés, avait les traits de Louise de Farges.

Le blessé éprouvait donc une impression particulièrement heureuse et en quelque sorte rafraîchissante, à mesure que, les semaines s'écoulant, l'heure de la convalescence approchait. Toute convalescence est comme un rajeunissement. Le malade étonné jette sur la vie qu'il retrouve les regards de l'enfant qui fixe sur les choses ses grands yeux ravis. Il y a comme de la naissance dans cette reprise de possession de l'air, de l'espace, du ciel, des feuilles, des fleurs, des horizons, du monde. On serait volontiers souffrant et on envierait le lit de douleur du grabataire pour éprouver cette sensation infinie de l'existence reconquise qui est comme un bain d'espace et de soleil.

Solignac revivait. Solignac respirait plus à l'aise. Il pouvait maintenant se tenir debout, marcher, regarder, à travers les vitres du salon, les arbres superbes et le sable échauffé par le soleil des derniers jours d'août.

Ce fut sur l'épaule de Castoret et sur le bras de Mlle de la Rigaudie qu'il s'appuya lorsqu'il quitta le lit pour la première fois.

La comtesse Louise de Farges, très émue, contemplait à quelques pas de là le colonel, maigre, courbé, mais souriant toujours et qui la saluait, de sa jolie main robuste, que la maladie avait rendue plus élégante et plus blanche encore.

(*A continuer.*)

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans *l'Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas; et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, on donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit fait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction de dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis, Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1.10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing," sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SOBIA,

23 avril75—1an An No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine, J. P. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

18sept— An No 33 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.

Ligne du Têche, de Walker & Lyon.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanneretts, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,

CLARKSVILLE.

Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 8 janvier, à 5 heures P. M.;

IDA.

Capitaine, T. R. Mugrah, commis, Fred. H. Buck, part SAMEDI, 15 janvier, à heures P. M.

Le frêt et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,

18déc—1m No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,

E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING,

8sept—1m No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA.

H. H. Broad, capitaine, T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou à Big Bend Landing.

5 sept.—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA,

C. C. Pickel, capitaine.
A. Meynier, commis.

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Boeuf ainsi que du frêt pour la Côte.

Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le frêt du Bayou Boeuf sera débarqué à Washington.

25 nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barre, Churchville, Atchafalaya, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST-MARY,

d'un faible tirant d'eau, capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Boeuf.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

15 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort Hussey, Barbin, Norman, Alexandria, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur

BART ABLE,

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 dec—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYLOR,

Capitaine Allen Junel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et les DIMANCHES matin.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine JAS. F. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue du Canal.

23juil—3m

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O. Départ de Donaldsonville:
Le Samedi, à 10 A. M. Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi, Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi. Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur
SAINT JOHN,
Capitaine, F. BERGERON;
J. O. BERGERON, Commis.
Commis. E. LEBLANC.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent, No 30 de la rue Conti.

29 oct—

CHANGEMENT DE JOURS.

Paquebot régulier du Bayou Lafourche.

Le nouveau bateau

ROBT. YOUNG,

U. D. Terrebonne, Capitaine.
J. Daniel et F. Dafferes, commis.

Partira de la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.

Retour.—Part de Thibodeaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 6 heures A. M.

Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.

13 janv—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Aucoin.
M. H. Landry, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à R. RIVET et P. CHARLET, 9 rue Conti.

16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA.

Capitaine J. A. Ruis; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 32 rue Conti.

8mai—

BANQUE NATIONALE DE LA NLL ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	333,783 32
Tiré en sus	1,427 60
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,277 88
Dû par d'autres banques nationales	6,396 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	561 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,148 18
Primes payées sur bons des E.-U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	280 40
Echanges pour le Clearing-House	80,065 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	245 05
Espèces	344 18
Billets Legal Tender	6,300 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9, 00 00
Total	$714,922 01

PASSIF

Capital payé	$200,000 00
Surplus	1,000
Autres profits non partagés	2,000 44
Billets de la Banque nationale en circulation	175,398
Dépôts individuels	325,227 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,880 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	266 27
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,798 83
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact.

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre, 1874.

GEO. W. CHRISTY,

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.
LABRADOR, Sanglier, samedi 22 janvier.
PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.

PRIX DU PASSAGE en OR (compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York;
ou à L. GRAND, Agent,
nov—31M Gallier Court. Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	13 oct.	21 nov.
Hannover	24 nov.	
Frankfurt	25 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres $65 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

9 août—1an An No 41 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer

KNICKERBOCKER,

Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Mercredi, 19 janv. à 5 h. P. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3-4 pour cent.

Passage $50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Une Carondelet, No 41.

mai—1an

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—&c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7. 45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Agent-général.

4déc—

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD DE ET L'EST.

A DATER DU 22 NOVEMBRE.

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DEPARTS—

Exprès du jour 7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle 5:00 p. m.

—ARRIVEES—

Exprès (tout le parcours) et malle 10:00 a. m.
Exprès de nuit 4:30 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

D. B. ROBINSON,
Surintendant.

21 Nov—

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

ON AND AFTER NOV. 22nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—

Day Express 7:30 a. m.
Through Express and Mail 5:00 p. m.

—ARRIVE—

Through Express and Mail 10:00 a. m.
Night Express 4:30 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,
Supt.

21 Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "Pancies dépôt," rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac:
6 heures A. M.		7 ½ heures A. M.
8		9 ½
10		11 ½
Midi.		1 ½ P. M.
2 P. M.		3 ½
4		5 ½
6		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
Surintendant-général.

5 mai—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express 7:20 A. M.	Express 12:30 A. M.
Malle 5:37 P. M.	Malle 10.01 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 1 jv 75—

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.	ARRIVE.
Express 7:20 A. M.	Express 12.30 P. M.
Mail 5:37 P. M.	Mail 10.01 A. M.

The accomodation train departs on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO St. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Les taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est établi par ce moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt au 5 heures.

8mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maitres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maitres de poste.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	58,952 56	
Sur risques de rivières	94,294	
		$638,467 [illegible]
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	186,601 53	
Primes remboursées	32,222 73	
		399,634 [illegible]
		$489,673 66
Plus intérêts		35,305 14
		$504,088 77
Compagnie locale et agences A déduire, réassurances	$ 45,108 99	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer 57,482 48		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,427 45		
	270	
Dépenses générales	55,250	
Taxes	19,430	
Commissions	35,550	
Rétraction (rebate)	51,494 30	
		476,526
Bénéfice net		$ 27,306 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 65,060 89
Primes en voie de recouvrement	92,133 77
Garanties et billets hypothécaires	211,259 84
Effets à recevoir pour primes	12,431 04
Bonds de la ville et autres bonds	130,616 58
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,400 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,797 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,230 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,062 77
Autres propriétés foncières	73,552 84
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 79
Compte suspendu	2,070 16
	788,560 85

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	186,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15
Réclamations contre la compagnie	4,398 72
	$677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation	$ 20,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,

Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1875.

DIRECTEURS.

W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER
H. GALLY, JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATIO,
EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.

1janv—

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,222 [illegible]	
Sur risques de mer	29,251 37	
Sur risques de rivières	39,536 [illegible]	
Total des primes		$182,970 [illegible]
Moins primes rendues		3,154 77
Primes acquises		$199,845
Déduit—Pertes par le feu	$45,706 [illegible]	
Pertes sur mer	42,115 73	
Pertes sur rivières	15,476 [illegible]	
	$103,[illegible]	
Réassurances	21,215 79	
Réfactions (rebate)	5,593 37	
Taxes	7,450 [illegible]	
Loyer	3,750 [illegible]	
Dépenses, et profits et pertes	36,816 [illegible]	
		$180,[illegible]
Réservé pour primes non-terminées		$17,330 [illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF ci-après:

Capital en Stock-notes	
Comptant	47,[illegible]
Comptes en voie de collection	13,[illegible]
Billets recevables	5,[illegible]
Prêts sur garanties	60,[illegible]
Prêts sur hypothèques	41,[illegible]
Stocks et Bons	3,[illegible]
Installations de bureaux et meubles	2,000 [illegible]
En mains des agents en Europe, etc.	6,126 [illegible]
	$236,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196
	$234,320 [illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin, S. Henderson, C. P. Blanchard,
A. Tertrou, O. Berdier, G. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
E. Huff, J. Brunasso, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Congar, A. Palacio,
H. Bear, R. De Gas, E. Ganucheau,
J. B. Camors, W. A. Bell, H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,031 48	
Primes de mer	24,310 02	
Primes de rivières	6,867 87	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$201,309 [illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,125 43
		$211,053 [illegible]
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817 28	
Sur les risques de mer	17,886 21	
Sur les risques de rivières	18,221 71—100,844	
		$110,239 41
En moins,		
Refaction (rebate), 5 pour cent	$6,563	
Réassurances	13,632 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,446 36	
Réservé pour pertes non réglées	23,000 00 — 46,641 24	
Bénéfice net		$61,597 87

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,718
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	104,047
Primes en voie de recouvrement	421 9
Actions, bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc.	2,365
Propriété foncière	4,597
Billets d'actions (stock notes)	282,228 88
	$502,855 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1872.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé 10 pour cent.
Dividende sur le susdit 5
Dividende sur primes remboursées 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen, C. A. Green,
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Brase, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. R. Gampbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman. W. B. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepared with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. R. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms Passports procured from Washington.

Residence No. 162 Esplanade Street.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DES—

Marchands de la Nlle-Orléans.

104........rue du Canal........104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirées de l'année précédente:

Sur risques de feu	$569,621	
Sur risques de mer	52,566 10	
Sur risques de rivières	55,963 08	
Total des primes		$678,150 28
En moins, primes non expirées		121,465 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 28
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,346 65	
	$327,476 93	
Taxes	35,809 98	
Réassurances et primes remboursées	26,849 72	
Dépenses et quinze pour cent ristourne moins intérêt	64,926 07	
		$454,260 67
Profit		$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$322,814 42
Bons de la ville	216,119 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 90
Billets garantis par hypothèque et gages	227,279
Effets à recevoir	83,917
Primes en voie de recouvrement	74,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	186,587 29
	$1,222,890 50

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatio, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.

15juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,206 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 82—$355,767 75	
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$66,347 66	
Sur risques de mer	15,447 22	
Sur risques de rivières	55,553 91—$149,348 89	
Taxes, escompte au lieu de participation, moins la ristourne, escomptes, etc.	73,705 33—214,054 22	
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$42,474 01
Prêts sur bons et hypothèques	65,948 33—$69,617
Prêts sur actions, sur demande	17,438 56
Argent en banque	43,000 00—206,329 54
Propriétés foncières	115,789 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	154,561
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, etc.	27,314 1
Total de l'actif	$410,301 21

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Sam'l H. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, R. R. Post,
Edward Pilsbury, John K. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.

BILAN

—DE LA—

BANQUE GERMANIA NATIONALE
A LA NOUVELLE-ORLEANS
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$763,875 [illegible]
Tiré en sus	4,261 [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	100,000 00
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	35,[illegible]
Dû par des agents de réserve et de rachat	80,[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	7,165 [illegible]
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,361
Propriétés foncières, mobilier et installations	[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	11,152 [illegible]
Primes payées	20,000 [illegible]
Echanges pour le Clearing-House	134,212 [illegible]
Billets d'autres banques nationales	6,[illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels)	861 [illegible]
Espèces	27,973
Billets Legal Tender	210,110
Total	$1,[illegible]

PASSIF:

Capital payé	$300,000
Surplus	27,000
Autres profits non partagés	27,025
Billets de banques non rachetées	269,[illegible]
Dividende non payés	240 [illegible]
Dépôts individuels	$988,591 73
Certificats de dépôts, payables sur demande	600 00
Chèques certifiés	11,912
Chèques de caissiers non payés	24,927—1,026,163 [illegible]
Dû à d'autres banques nationales	12,326 [illegible]
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	5,000 [illegible]
Total	$1,691,469 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. E. CAIN,

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.

CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$187,126 [illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$54,647 69
Réassurances, rafactions (rebate), dépenses, etc.	
	134,231 6
	$52,114 1
Total de l'Actif	$794,923 1

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
H. A. Baumgardt, Th. Lilienthal, R. Sieg,
des. E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Meke, S. I. Nasits,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlmann,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
K. Wiesenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
B. Wildermann.

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR,
No 56 Exchange-Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR,

1er oct.—1m No 56 Passage de la Bourse.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL

—DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37........Rue Carondelet........37

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$369,073 83	
Sur risques de rivières	221,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41—$635,419 [illegible]	
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	3,926 50—	93,667
Montant net des primes		$[illegible]
PERTES PAYEES, SAVOIR:		
Sur risques d'incendie	$124,357 80	
Sur risques de rivières	126,482 58	
Sur risques de mer	8,220 85—$289,170 2	
Réassurances	14,380 62	
Réfaction (rebate)	15,492 81	
Taxes d'Etat et de Ville	22,415 46	
Dépenses brutes, bureau local et agences	32,299 81	
Profits et pertes	18,821 40—$390,582	
Balance		$145,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054
		$250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfices net		140,224 53
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		22,094 53
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 304,453 15
Comptes en voie de recouvrement	50,328 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	522,923 06
Effets à recevoir à courtes échéances	38,011 45
Actions de banques et autres actions	218,102 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 88
Bons de la ville et autres bons	110,861 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,080 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,125 00

PASSIF.

Capital	$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés	89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	177,655 23
Ce quel (surplus	118,818 65—1,486,218

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($71,769 88) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD,
THOS. F. WALKER, Secr. Vice-Président

DIRECTEURS:

Moses Greenwood R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Brittin,
John I. Noble, J. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore, Wm C. Raymond,
J. I. Warren, James S Prestidge
R. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, Joseph McElroy,
A. A. Yates, E. E. Wheelock,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm J. Behan,
R. F. Kuhlman.

APPORT SUR L'ETAT

—DU—

STATE NATIONAL BANK,

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,169,496 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,691 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve	111,145 12
Dû par d'autres banques nationales	21,265 59
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	79,972 95
Propriétés foncières, mobilier et installations	148,174 27
Dépenses courantes et taxes payées	19,643
Primes payées	56,600
Echanges pour le Clearing House	$102,421 29
Billets d'autres banques nationales	3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 06
Espèces	22,232 28
Billets legal tender	158,466 00— 362,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation	25,000 00
Total	$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé	$850,000 00
Surplus	38,590 84
D'autres profits non partagés	35,890 82
Billets de banque nationale non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$902,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 00
Chèques certifiés	32,013 01
Chèques de caissier non payés	100 00— 936,815 87
Dû à d'autres banques nationales	59,438 23
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	61,420 47
Total	$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:

ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE, } Directeurs.
SAM'L FRIEDLANDER.

12oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		5,346 28
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,499 98	
Escompte de billets payés avant l'échéance	347 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,251 68	
		$7,024 14
Bénéfice net		112 94
	$7,137 08	$7,137 08

L'actif de la Société est comme suit.

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$84,905 77½
Propriétés foncières	9,460 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,081 41
Currency des Etats-Unis	144 26¾ 1,310 67¾
Effets à recevoir	7,160 15
Divers débiteurs	360 77
Installations	1,009 00
Intérêt courant	255 28
	105,172
Actions payées en plein	79,150 00
Actions payées en partie	2,792 85
Scrip	4,630 00
Dividende No 1 non-réclamé	127 20
Effets à payer	400 00
Divers créanciers	402 70
Surplus de l'actif	16,470 22 105,172 97

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire public.

22 oct—1m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE........$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$324,876
Pertes, dépenses, taxes	$195,338 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividendes sur le capital, 10 pour cent	59,676 64	
		255,015 20
Bénéfice net		$69,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,270 0
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,776 71
		$539,046 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 41 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
B. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. E. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
E. W. TAYLOR, D. FATIO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1872, y compris les Risques non terminés de 1871		$152,82[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières	22,611 46	
Primes sur les Risques de mer	28,721 13	
Moins les primes rendues	2,737 66	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1872	39,607 66—	34,414
Primes nettes pour l'année 1872		$146,666 14
Déficit pour l'année 1872		33,246 62
		$184,864 96
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$80,957	
Sur les Risques des rivières	10,	
Sur les Risques de mer	25,775 43	
Réassurances	,031	
Taxes	,323	
Réfaction au lieu de scrip, dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	12,964 81	
Intérêt du sur les Scrips non encore payés	22,797 99	
	4,308	
	$34,965 26	
Moins escompte et intérêts	25,612 42—	29,372
		$156,254
Pertes non réglées		30,00
		$186,25

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,403 64
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	
Effets à recevoir sur Primes	$62,572 30
Effets à recevoir en voie de recouvrement	$1,663 81
Propriété foncière	60,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	226,548 00
Actions de Banques	44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company	851 16
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	1,000
Bons I. Odd Fellows Hall Association	5,[illegible]
Actions de Compagnie d'assurance	2,50
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions	255,154

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1873 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO,

11janv—1m Notaire Public.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.		
Primes d'incendie	$90,234 55	
Primes sur les rivières	12,906 56	
Primes maritimes	9,342 21	
		112,492 35
Moins, primes remboursées		2,425 60
		$110,067 73
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 65	
Pertes sur les rivières	16,412 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 61	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 20	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 25
		16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,729 67
Prêts garantis par hypothèque	$131,006 12
Effets à recevoir pour primes	12,460 96
Actions, bons et autres obligations	142,596 33
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	19,100 00
En caisse	27,062 54
	$243,404 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, soussigné, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—10f.

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes	$656,394 [illegible]
Bonds des Etats-Unis	400,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or	73,[illegible]
Diverses actions	17,772 [illegible]
Dû par Banques et Banquiers	8,309 [illegible]
Propriétés foncières, meubles et installations	[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$221,000 [illegible]
Billets de Banques Nationales	11,599 [illegible]
Or	14,908 [illegible]
Chèques sur banques locales payables en currency	190,332 [illegible]
	$1,[illegible]

PASSIF:

Capital payé	$500,000 [illegible]
Surplus	[illegible]
Circulation	419,055
Dépôts	738,638 1
Chèques du caissier	52,337 71
Escomptes, Intérêt et Change	670 2
Dû à Banques et Banquiers	312 21
Dividendes non-réclamés	281 [illegible]
	$1,[illegible]

ASSURANCES.

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 122 de la rue du Canal,

Le 12 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.

Primes d'incendie		$62,541
Primes de rivières		1,113 5
Total des primes		$63,615 18
En moins—primes non expirées		35,676 79
Montant net des primes		$17,938 38
A déduire,		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 53	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêt	12,164 98	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $265,450	$151,225 00
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	5,000 00
Effets à recevoir	3,228 56
à 5 pour cent d'intérêt	19,350 0
intérêts	15,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,420 86
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 78
Mobilier du bureau, coffre-fort, fourniture d'agence	3,048 75
Capital souscrit en voie de règlement	89,451 60
	$355,942

PASSIF.

Capital: 4,188 2-5 actions, de $100, assurées à 75 l'action	$313,758
Montant réservé pour garantir seulement les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 2
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 48
Montant réservé pour perte non réglée	5,546 60
Salaires non payés	759 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 5 janvier A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat

—DE LA—

BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,718 45
Dû par les agents de réserve, approuvés	98,731 96
Dû par d'autres banques nationales	22,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,015
Propriétés foncières, mobilier et installations	129,718 10
Dépenses courantes et taxes payées	25,664 69
Primes payées	55,6 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,818 32
Billets d'autres banques nationales	36,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,876 79
Espèces	77,379 17
Billets Legal Tender	468,822 00 — $706,698
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat à 5 pour cent)	4,000 00
	$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé	$550,000 0
Surplus	38,590 84
Autres profits non partagés	87,474 40
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	6,951 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	1,522,271 00
Certificats "demand" de dépôt	7,000 00
Chèques certifiés	15,350 56
Chèques de caissier non payés	100 00
	1,545,[illegible] 65
Dû à d'autres banques nationales	79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	91,4[illegible] 65
Total	$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que le tableau qui précède est exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 1ème jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. S. VINCENT,

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120........RUE DE LA COMMUNE........120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,653 60	
Mer	13,899 20	
Rivières	58,151 12—$132,[illegible]	13
Plus primes non expirées le 31 mars 187[illegible]		15,745 00
		148,[illegible]
Moins primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	33,541	$43,161 13
Réfaction (rebate)		5,334 22
Réassurances		5,609 05
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		4,211 60
Casuel		2,170 42
Loyer		6,588 38
Dépenses		15,498 48
		$117,396 38
Moins intérêts, profits et pertes		20,192 18 — $97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$236,984 42
Mobilier	4,933 92
Actions du Harbor Protection	550 00
Bons de la Ville	1,220 00
Actions de la banque de l'Etat	1,600 00
Comptes pour le recouvrement net	34,622 51
En caisse	85,100 00
	$367,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Germania National Bank

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés	$ 683,758 22
Prêts sur demande	88,360
Bons des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation	300,000
Primes sur les bonds ci-dessus	25,600
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation	15,500
Actions et bons divers	22,282
Dû par des banques et des banquiers désignés	9,165 0
Mobilier et accessoires	
Avoir en argent:	
Bons des E. U. en main	112,000
Comptant en caisse	557,029 95
Dans les banques de New-York	94,860 1 — 763,490 56
Total de l'actif	$1,330,441 92

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	37,000
Billets émis	267,100
Dépôts	1,173,804 95
Dû à des banques et à des banquiers désignés	54,159
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,865 62
Moins dépenses et taxes	19,805 57
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires	48,256 75
Total du passif	$1,330,4

LOUIS SCHNEIDER,
Président.